

Clim'Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCOT des Vosges Centrales

II^e SEMESTRE 2021

#20

Le GIEC tire de nouveau la sonnette d'alarme

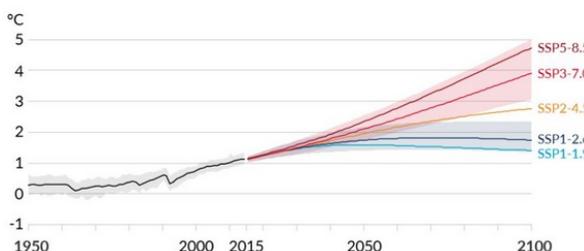
Le 6^e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) sortira en septembre 2022. D'ores et déjà un premier volet consacré aux aspects physiques du climat a été publié le 9 août dernier. Le constat des scientifiques reste sans équivoque, les émissions de gaz à effet de serre issues des activités humaines sont à l'origine de ce changement climatique global de plus en plus rapide et intense dont certains effets sont déjà irréversibles comme la montée du niveau de la mer et la fonte des glaciers.

Le GIEC a établi 5 scénarios des climats futurs possibles, plus affinés par rapport aux précédents rapports. D'après tous ces scénarios, le réchauffement sera renforcé d'ici 2050 et dépassera le seuil limite fixé lors de l'Accord de Paris de 1,5°C si les émissions de gaz de effet de serre ne diminuent pas drastiquement.

Selon la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, coprésidente du groupe I du Giec « nous sommes dans une période cruciale car l'ampleur des changements de demain dépendra des choix et des actions d'aujourd'hui. »

Source : IPCC, France culture, Le Monde

Evolution de la température de surface mondiale comparée à la période 1850-1900



La COP 26 est-elle le sommet de la dernière chance ?



Initialement prévue en 2020, la 26^e conférence des parties des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) sera organisée par le Royaume-Uni du 1^{er} au 12 novembre 2021 à Glasgow. Suite à la récente publication du GIEC, les représentants des Etats y seront invités à intensifier leurs ambitions dans la lutte contre le réchauffement climatique. De nombreux citoyens espèrent que ces Etats relèveront leurs objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre lors de cet événement.

Le défi de la mise en œuvre de la transition

Le Schéma de Cohérence Territoriale avec son volet énergie a été approuvé le 6 juillet. Dans la foulée le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) devrait l'être prochainement par le Comité Syndical.

Le cadre de la transition énergétique est désormais posé jusqu'en 2030 dans les Vosges Centrales mais le plus difficile reste à faire avec la mise en œuvre de ces documents.

Comme le rappellent toutes les études internationales, la marge de progrès dans ce domaine est immense et il faut intervenir dès à présent pour préserver des conditions de vie supportables pour les générations futures.

Sur notre territoire, la SEM Terr'ENR s'engage à soutenir les collectivités locales dans leurs projets d'énergies renouvelables, notamment avec un concours pour l'équipement des toitures en panneaux photovoltaïques. De nouvelles technologies sont à développer pour la mobilité avec le passage des véhicules thermiques aux véhicules électriques. Les intercommunalités s'y emploient déjà avec le déploiement cet été des vélos électriques en libre-service. La Région Grand Est n'est pas en reste avec l'achat de trains bi-mode électrique-hydrogène.

La 20^e édition de ce Clim'Actu témoigne, une fois de plus, de la continuité des efforts à poursuivre en matière de transition.

Très bonne lecture à tous.



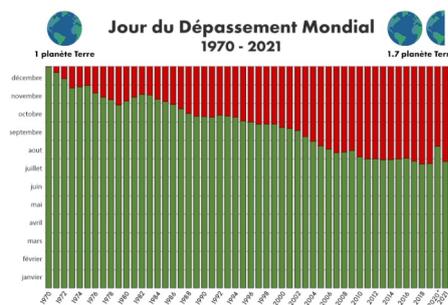
Michel HEINRICH
Président du Syndicat mixte
du SCOT des Vosges Centrales

Pas d'amélioration pour le jour de dépassement...

Le jeudi 29 juillet 2021 est la date à laquelle l'humanité a consommé toutes les ressources que la planète est capable de lui offrir en un an. L'ONG américaine Global Footprint Network calcule chaque année cette date appelée le « jour du dépassement de la Terre ». A ce rythme, il faudrait 1,7 planète Terre pour subvenir aux besoins de la population mondiale.

En 2020, cette date est tombée environ un mois plus tard, le 22 août, en raison des confinements liés à la crise sanitaire du Covid 19 où les activités humaines ont ralenti l'empreinte écologique d'environ 10%.

Source : <https://www.overshootday.org/>





Loi Climat & Résilience

Définitivement adoptée le 20 juillet 2021 par le Parlement, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, plus connue sous le nom loi

«Climat et Résilience», traduit une partie des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat dont l'objectif premier est de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. Cette loi a pour vocation d'enclencher une transformation écologique profonde de la société française dont le champ d'actions touche les domaines de la vie quotidienne autour des cinq thématiques suivantes : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir.

Sa version finale compte plus de 300 articles dont notamment les mesures phares suivantes sur les volets énergie-climat :

-Eradication des passoires énergétiques en interdisant leur mise en location, en gelant leur loyer et en rendant obligatoire l'audit énergétique,

- Extension de l'obligation d'installation de panneaux solaires lors d'une construction ou d'une rénovation lourde sur les surfaces commerciales, les bureaux et les parkings,

- Fin de vente des véhicules neufs les plus polluants en 2030 et interdiction des vols domestiques lorsque l'alternative d'un trajet en train existe en moins de 2h30,

- Suppression des publicités portant sur les énergies fossiles en 2022 et celles sur les véhicules les plus polluants en 2028.

Il est également à noter une déclinaison de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) par des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables afin de multiplier les sources de production d'énergies locales et décarbonées.

Le Plan Climat validé par les deux EPCI des Vosges Centrales



Lors du premier semestre 2021, la Communauté d'agglomération d'Epinal et la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire ont approuvé respectivement les 12 et 13 avril 2021 la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour lutter contre le changement climatique et pouvoir s'adapter à ses effets, la stratégie territoriale du Plan Climat porte sur la réduction des consommations d'énergie de -54% d'ici 2050 et la couverture des besoins restants par la production d'énergies renouvelables.

Pour cette nouvelle génération de Plan Climat, issue de la loi TEPCV de 2015, l'enjeu sur la qualité de l'air est incontournable. Ainsi, la stratégie s'applique également sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques dont l'objectif est d'atteindre une diminution de ces émissions de -53% à l'horizon 2030. Les mesures visant à améliorer la qualité de l'air touchent plus particulièrement les secteurs de la mobilité et du bâtiment.

La mise en œuvre de ce Plan climat s'appliquera jusqu'en 2026 avec une évaluation à mi-parcours, soit en 2023, afin de constater sa bonne mise en œuvre et y apporter des ajustements si nécessaire.

La région Grand Est sur les rails de l'hydrogène !



C'est officiel, en mars dernier, la région Grand Est a lancé sa première commande auprès du groupe Alstom de trois trains bi-mode électrique-hydrogène marquant ainsi une étape historique dans le défi de réduction des émissions de CO₂ pour le

secteur du transport ferroviaire. Ce projet, baptisé « Regiolis H2 », d'un montant de 86 millions d'euros dont la contribution de l'ADEME s'élève à hauteur de 16,8 millions d'euros, devrait mettre en circulation les premières rames à partir de 2023.

«Retrofit» : une nouvelle pratique de rénovation des véhicules

Transformer son vieux véhicule thermique (essence ou diesel) en un véhicule électrique, pour répondre aux enjeux de qualité de l'air, d'émissions de gaz à effet de serre et de matières premières, est désormais possible. Selon une étude de l'ADEME qui analyse quatre types de véhicules (citadine, fourgon, poids lourds et autobus) le retrofit électrique permet :

- d'éviter la fabrication d'un nouveau planeur («carcasse» d'un véhicule) et les émissions de gaz à effet de serre qui lui sont associées,
- d'éviter le rejet de CO₂ et de polluants atmosphériques.

Parmi ces quatre véhicules cibles, la conversion d'un véhicule particulier permettrait de réduire de -66% les émissions de GES par rapport à un véhicule diesel. L'option du retrofit est même préférable à celle de la mise à la casse du véhicule thermique remplacée par un achat d'un véhicule électrique neuf car elle permet de réduire de -47% ces émissions.

En France, l'arrêté du 13 mars 2020 encadre la procédure de cette nouvelle pratique pour permettre l'homologation en série de véhicules rétrofités, pour faciliter les démarches administratives et pour garantir la sécurité routière.



Un site internet pour la SEM Terr'EnR

Actrice dans le développement et le financement des projets spécifiques aux énergies renouvelables dans les Vosges Centrales, la Société d'Economie Mixte Terr'EnR (SEM Terr'EnR) a ouvert dès ce printemps son propre site internet. Ergonomique, accessible et explicite, vous y trouverez de nombreuses informations, notamment sur ses activités principales et les actualités sur le territoire.

Début juillet, la SEM Terr'EnR a lancé la consultation d'un marché public pour la mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la future Maison de l'Habitat et des Territoires d'une puissance maximale de 65kWc de manière à vendre la totalité de la production, représentant ainsi le premier projet de tiers investissement porté sur une toiture publique. Un prochain marché aura lieu d'ici la fin de l'année pour équiper les toitures sélectionnées suite à l'appel à manifestation d'intérêt, initié début 2021, auprès des communes du SCoT.

Pour plus d'information : <https://www.terr-enr.fr/>



Point sur le marché des CEE

La 5^e période du dispositif débutera au 1^{er} janvier 2022 et s'étendra jusqu'au 31 décembre 2025, soit une durée de 4 ans contre 3 ans pour les périodes précédentes. Une augmentation de 17% pour le volume total d'obligations (2 400 TWhc contre 1 600 TWhc pour la 4^e période) et un niveau d'obligation plus conséquent pour les opérations au bénéfice des ménages précaires sont prévus dans le cadre de cette prochaine période engendrant ainsi une fluctuation des prix des CEE.

Pour renforcer le dispositif des CEE, les primes «Coups de Pouce» augmenteront les certificats accordés pour certaines opérations. Concernant la charte «Coup de pouce chauffage tertiaire» dont le Syndicat est signataire depuis 2020 celle-ci sera prolongée en 5^e période jusqu'en 2025. Au mois de septembre, le Syndicat a également signé la charte «Coup de pouce chauffage résidentiel» permettant ainsi des bonifications à destination des ménages afin de les aider à sortir des énergies fossiles (charbon, fioul et pétrole).



Clim'Actu : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales produite en interne et éditée en 100 exemplaires.
Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat.